Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

Délibération N°2024CM83

Signature de la Charte Ville ambassadrice du don d'organes

Convocation du 3 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trois décembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Betty BEN, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Mme Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CAZIN à Mr Alain COQUERELLE
Mr Johny GLAVIEUX à Mr Frédéric DISSAUX
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE.

Madame Annick SAVOLDELLI est élue Secrétaire de séance.

****

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le collectif Greffes + a mis en place en 2023 une action permettant aux ville de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes.

Les villes ambassadrices installent un panneau aux entrées principales de leur ville et sont également invités, à leur discrétion, d'appuyer leur démarche par plusieurs autres moyens tels que les actions de sensibilisation dans les écoles, la création d'un lieu de mémoire en hommage aux donneurs et à leurs proches ou encore à organiser une manifestation lors de la journée nationale du don d'organes le 22 juin.

L'objectif est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches.

Dans le but de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs, Monsieur le Maire propose de devenir « Village ambassadeur du don d'organes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la Charte pour devenir « village ambassadeur du don d'organes » ci-jointe annexée.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout mesure relative aux engagements inscrits dans la charte et à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LA COURSE

Philippe SCAILLIEREZ.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE

CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Ville ambassadrice du don d'organes

La commune de **LABOURSE** représentée par son maire **Philippe Scaillierez**

Le collectif **Greffes+** représenté par Antoine Sénéchal, Membre de Cardio Greffe et Transhépate Hauts de France.

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de LABOURSE se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention «Ville ambassadrice du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

Greffes+ unis pour le don d'organes

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE

CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Ville ambassadrice du don d'organes

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.
- Devellopper toute autre action qui permettra de promouvoir le don d'organes

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le …… à LABOURSE.

Le Maire	La Présidente des donneur de sang	Le Collectif Greffes+
Philippe Scaillierez	**Géraldine Leroux**	**Antoine Sénéchal**

Greffes+ unis pour le don d'organes

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE

CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Ville ambassadrice du don d'organes

Greffes unis pour le don d'organes

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM83-DE